

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président, Madame Simone Beissel vice-présidente

Messieurs Pollo Bodem, Maurice Bauer, Gusty Graas, Paul Greis, Joseph Schoellen Tom Jungen, Yves Marchi, Charles Pauly, André Weidenhaupt, Fernand Wies, Marc Vanolst, François Benoy, membres.

Excusés: Madame Claire Angelsberg, Monsieur Romain Mertzig, Monsieur Gilles Didier

### Séance publique

#### **1. Augmentation de la capacité réservée de nos membres**

Le Comité décide d'attribuer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 1.000 m<sup>3</sup>/jour supplémentaires disponibles de la capacité réservée à la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) et de procéder au réajustement financier nécessaire prévu par l'article 7 sub B des statuts du SEBES pour l'attribution d'une partie de la capacité réservée à un membre.

#### **2. Augmentation de la capacité réservée de nos membres**

Le Comité décide d'attribuer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 300 m<sup>3</sup>/jour supplémentaires disponibles de la capacité réservée au Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau dans la Région de l'Est (SIDERE) et de procéder au réajustement financier nécessaire prévu par l'article 7 sub B des statuts du SEBES pour l'attribution d'une partie de la capacité réservée à un membre.

#### **3. NST : Devis supplémentaire**

Lors de l'avancement des travaux du chantier et vu que la conjoncture est très bonne et que la plupart des entreprises ont une grande charge de travail, les entreprises appliquent des marges confortables lors des soumissions pendant le chantier. Après la soumission et lors de l'exécution des lots, de nombreuses adaptations ont dû être faites pour la réalisation des travaux.

Tous ces éléments, présentés en détails par la Direction, font que le devis actualisé est donc de 207.068.840 € HTVA (indice coût de la construction octobre 2014) soit le devis du projet devra être augmenté de 42,4 millions d'euros HTVA.

Le Comité approuve, à l'unanimité des voix, le devis supplémentaire de 42,4 millions d'euros HTVA pour la construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction et demande à l'Etat de supporter les frais supplémentaires de sa quote-part résultants de l'augmentation du devis par rapport au devis initiale.

#### **4. NST : Ligne de préfinancement et ligne de Trésorerie**

Le Comité reporte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion suite aux explications obtenues par le Président.

#### **5. NST : Suivi (5.208)**

Le Comité reporte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### **6. Budget : projet de budget rectifié 2020 et projet de budget 2021**

- a) **Fixation des montants unitaires de la participation aux charges ;**
- b) **Fixation du facteur multiplicateur pour l'année 2021 concernant le dépassement de la capacité réservée ;**
- c) **Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions dans les diverses carrières ;**

Le Comité reporte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### **7. PPF**

Le Comité reporte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### **8. Approbation du décompte du passage à Beggen en collaboration avec les CFL**

Le Comité reporte de point à l'ordre du jour de la prochaine réunion étant donné que les CFL n'ont pas encore versé la dernière tranche de paiement.

#### **9. Réfection des réservoirs d'eau potable au site de la solution de secours à Everlange**

Vu la dégradation des surfaces béton dans les deux cuves du site de recharge à Everlange âgées de 30 ans, une mise en conformité des cuves est nécessaire.

Le projet prévoit le traitement des voies et du sol des cuves d'eau potable et la mise en œuvre d'un revêtement minéral. Pendant ces travaux les chicanes des deux cuves seront rehaussées et les passages muraux corrodés seront refaits. En même les conduites d'alimentation et de distribution à

l'intérieur des cuves pourront être adaptées et finalement les équipements de sécurité seront mis en conformité.

Le Comité approuve le projet concernant la réfection des réservoirs d'eau potable au site de la solution de secours à Everlange ainsi que le devis y afférent pour un montant total de 294.867€HTVA à l'unanimité des voix.

### **10. Zone de protection-programme de mesures 2021**

Dans le cadre des efforts de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre, le SEBES élabore un programme de mesures pour tous les activités autour du lac de la Haute-Sûre.

Ce programme de mesures est financé par le SEBES avec le soutien du Ministre ayant la gestion de l'eau dans attributions et du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions par le biais du fonds pour la gestion de l'eau ainsi que les fonds subsidiaires du Ministère de l'Agriculture.

Après délibération, le Comité approuve le programme de mesures pour l'année 2021, à l'unanimité des voix.

### **11. Approbation de la convention animateur de captage SEBES**

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et la projet de règlement grand-ducal délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre et déterminant les installations, travaux et activités interdites, réglementées ou soumises à autorisation dans ces zones et modifiant le règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural.

Le Conseil de Gouvernement ayant décidé en date du 9 mai 2018 de reconnaître d'intérêt national la coordination et le suivi des programmes de mesures en zone de protection autour des captages d'eau potable avec la contribution du Fonds pour la Gestion de l'eau aux frais de personnel liés aux travaux de coordination réalisés par un « animateur ressources eau potable ».

Le Comité approuve la Convention concernant l'animateur ressources eau potable du SEBES.

### **12. Zones de protection: convention de coopération « Vallée de l'Attert et Wincrange »**

En application de l'article 44(9) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 et des règlements de protection de leurs ressources, les fournisseurs d'eau doivent mettre en place un programme de mesures pour la protection de leurs ressources. Ainsi une convention de *coopération* « Vallée de l'Attert et Wincrange » entre les différents acteurs d'eau (TWV Trinkwasserversorger) et les agriculteurs de la région « Attert » et « Wincrange » a été élaborée.

Le Comité approuve la convention de *coopération* « Vallée de l'Attert et Wincrange ».

### **13. Affaires du personnel**

Le Comité procède à la création d'un poste temporaire d'un salarié à tâche intellectuelle similaire à l'employé communal, groupe de traitement B1 de 6 mois pour le service laboratoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 afin de remplacer un congé de maternité.

### **Séance à huis clos**

### **14. Affaires du personnel**

Le Comité procède à l'engagement d'un employé communal pour le service administration comme chargé aux relations publiques et à une promotion d'un fonctionnaire au laboratoire.

La prochaine réunion du comité est fixée au vendredi, le 6 novembre 2020 à 15h00 heures au siège du SEBES à Esch-sur-Sûre.